



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE DE L'UE

LA FACE RENCONTRE LE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, M. JYRKI KATAINEN, ET PRÉCISE QU'IL EST NÉCESSAIRE QUE LA COMMISSION EUROPÉENNE REPENSE SON APPROCHE EN CE QUI CONCERNE LES GRANDS CARNIVORES



Bruxelles, le 1^{er} juin 2018 - La réunion organisée le 31 mai 2018 entre la **FACE**, **l'Alliance des chasseurs nordiques** et le **Vice-Président de la Commission européenne, M. Jyrki Katainen**, était principalement axée sur la nécessité d'adopter une approche plus pragmatique et basée sur la confiance en ce qui concerne la gestion des grands carnivores.

La FACE a tout d'abord présenté ses **demandes explicites quant à la politique sur les grands carnivores**, ainsi que les demandes énoncées par le Parlement européen, la plupart des États membres et les acteurs clés du monde rural en vue d'une application correcte de l'article 19 de la **directive « Habitats »**. Une bonne application permettrait de modifier le niveau de protection stricte de certaines populations d'espèces et de favoriser une plus grande flexibilité.

Les procédures d’infraction contre la Suède et la Finlande, ouvertes il y a bien longtemps, ont également été abordées. Ces procédures d’infraction, latentes, engendrent des tensions inutiles et un flou juridique pour la Finlande et la Suède, alors que ces deux pays tendent à adopter des plans de gestion du Loup valables sur le plan juridique et fondés sur des données probantes.

Torbjörn Larsson, Président de l’Association suédoise de chasse et conservation de la faune sauvage, a déclaré : « *La procédure d’infraction contre la Suède, ouverte il y a huit ans, sape la confiance entre les parties prenantes. Elle doit donc se clôturer. Il est impossible d’instaurer un climat de confiance lorsqu’une action en justice est en cours contre notre pays. La Commission européenne doit également reconnaître que la mise en œuvre de la directive « Habitats » doit tenir compte des exigences locales, régionales et culturelles pour réduire les conflits inévitables qui découlent de la coexistence entre les humains et les grands carnivores* ».

Heli Siitari, Directrice exécutive de l’Association de chasse finlandaise, a annoncé : « *La Finlande devrait pouvoir instaurer son programme de gestion du Loup sans que la menace constante d’une action en justice de la part de la Commission européenne ne pèse sur le pays. Il est tout à fait impossible de parvenir à un consensus à long terme pour la gestion du Loup dans un climat d’incertitude et de surveillance. Nous désirons que la même confiance et la même reconnaissance règnent pour la gestion du Loup que pour celle de l’Ours brun ou du Lynx* ».

Ludwig Willnegger, Secrétaire Général de la FACE, a indiqué : « *La Commission européenne ne peut continuer à réfuter le besoin d’une procédure de révision des annexes de la directive « Habitats ». Cette procédure est d’ailleurs clairement stipulée à l’article 19 de la directive. Il est temps que la Commission institue cette procédure de révision des annexes pour certaines populations de grands carnivores qui ont atteint un état de conservation favorable* ». Il a également exhorté la Commission à reconnaître pleinement la chasse comme outil de gestion efficace et légitime pour les grands carnivores.

La FACE a profité de la réunion pour présenter sa position sur la réforme de la **Politique agricole commune (PAC)** après 2020. Le Dr **David Scallan**, *Senior Conservation Manager* à la FACE, a déclaré : « *Il est nécessaire de définir un objectif solide en matière de nature et de biodiversité dans le modèle de mise en œuvre de la prochaine Politique agricole commune. La Commission européenne doit, pour la période après 2020, définir un seuil élevé pour que les plans stratégiques de la PAC des États membres prévoient de rétribuer les agriculteurs qui fournissent des denrées alimentaires et des services écosystémiques, quelle qu’en soit la quantité fournie. Par conséquent, la PAC offrirait à ces agriculteurs – et à la société en général – des avantages multiples. Le déclin important des populations d’espèces de petit gibier chassables et non chassables, telles que la Perdrix grise et le Lièvre brun est alarmant* ».

La FACE a également présenté certaines mesures concrètes qui pouvaient être adoptées : mettre un terme au paillage obligatoire du sol, préconiser la création de parcelles de fleurs sauvages pluriannuelles, ou encore cultiver des plantes sauvages pour la production d’énergie et la restauration des habitats. Les associations cynégétiques nationales d’Europe soutiendront la FACE pour s’assurer que la nouvelle Politique agricole commune soit plus précise et plus aisée à mettre en œuvre, et ce afin d’encourager les États membres à réaliser les objectifs définis en matière de biodiversité.

FIN

NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération des associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l’UE. Établie en 1977, elle représente les intérêts des sept millions de chasseurs à travers l’Europe en sa qualité d’organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l’Union européenne. La FACE a également six membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l’utilisation durable de la nature. Elle est membre de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Alessio Borrello, *Communication Manager*, alessio.borrello@face.eu

FACE

📍 Rue Belliard 205 b5, B-1000 Brussels



+ 32 (0)2 732 6900



info@face.eu



www.face.eu

